

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité
Art-Nr 1.0206.05268.00000 (02.5268.00)
N-51777

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

détergent

Effet de la matière / du mélange

Le produit est utilisé comme biocide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Corr. 1B	H314	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 2	H411	

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS09

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures

Indications diverses

Remarque

Utilisation des biocides en toute sécurité: veuillez identifier le produit et lire la notice du produit au préalable.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
61789-71-7	939-253-5	Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures	2,5 - 10	Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400 / (M=10) / Aquatic Chronic 1, H410 / Acute Tox. 4, H302

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
61789-71-7	Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures	01-2119965180-41-XXXX

! Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

5 % ou plus, mais moins de 15 % agents de surface cationiques désinfectants

! SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

! Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Vapeurs nitreuses (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
En cas de déversement de liquide : Attention, risque de dérapage.
Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

! Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Informez les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

! Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les dispositions relatives au régime des eaux.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des bases.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger du gel.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
61789-71-7	Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures	3,96 mg/m3	DNEL long terme dermique (systémique)	
		5,7 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
61789-71-7	Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures	3,4 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		1,64 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
		3,4 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
61789-71-7	Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures	0,0267 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		9E-5 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,267 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,0009 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,4 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		7 mg/kg dw	PNEC terre, eau douce	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

! Protection des mains

gants étanches

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 8 - 9	20			
point d'ébullition	100 °C				

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair					non applicable
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C			
Densité relative	ca. 0,99 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Corrosif.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Bactéries	NOEC			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts, les eaux ou les sols.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1760	1760	1760

Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE CORROSIF, N. S.A. (Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-16 alkyldiméthyle, chlorures)	CORROSIVE LIQUID, N.O. S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 alkyldimethyl, chlorides)	Corrosive liquid, n.o.s. (Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 alkyldimethyl, chlorides)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C9

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

! SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 16.01.2018
modifié 16.01.2018 (F) Version 1.2



Détachant anti-algues, mousses, moisissures et taches d'humidité

! Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.